



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**  
**Aménagement et création d'une table de lecture à Frugières-le-Pin**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Marché passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

**3- Objet de la consultation / Durée**

Le Syndicat mixte du Parc souhaite aménager un site panoramique dans le hameau du Pin, à Frugières-le-Pin. Le terrain appartient à la commune. Il s'agira de faire un aménagement du site et de créer trois socles en pierre pour accueillir trois tables de lecture des paysages. Ces tables de lecture, mesurant 50 cm sur 1 m, ont déjà été conçues en lave émaillée et réalisées par la commune.

Le projet consiste à aménager trois socles en pierre pour soutenir ces tables. L'objectif est d'organiser le site de manière à ce que les trois tables soient idéalement disposées, offrant une vue optimale sur les paysages auxquels elles se réfèrent. Par ailleurs, cet aménagement vise à valoriser le site et à renforcer sa qualité esthétique et fonctionnelle en proposant des lieux d'assises pour mieux contempler le paysage.



Le contrat sera conclu pour une durée de 9 mois à compter de sa notification.

Le calendrier prévisionnel est :

- Conception : printemps 2025
- Réalisation : été 2025
- Inauguration : automne 2025

Le montant maximal du marché (conception, travaux et matériaux compris) est 11 000€ HT.

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. prix : 30%
2. valeur technique : 40%
3. délai de livraison ou d'exécution : 30%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

##### **Montant total du marché**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**



## **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de factures en acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **8- Acomptes**

- Un premier acompte de 25% sera versé après signature, ou après la tenue du 1er comité de pilotage sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 25% sera versé après présentation d'une esquisse d'aménagement et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 50% sera versé à la fin des travaux et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le 16 avril 2025– 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **10- Conflits d'intérêts**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique\*.

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.



Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

#### DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Descriptif des matériels proposés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

**Signature et Cachet de l'entreprise**

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-  
Forez